

2^{ème} BOURSE MULTICOLLECTION du 7 avril 2019 à ANCENIS (44)

Particuliers et professionnels

A retourner à:

RIOU Jean-Luc 141, Biganne 44150 SAINT-GEREON 02 40 83 70 16 E.mail riou.jean-luc@wanadoo.fr

ATTESTATION – INSCRIPTION à la BOURSE MULTICOLLECTION du 7 avril 2019

Nom : Prénom :
Raison sociale (pour les professionnels) :
Adresse : N°..... Rue :
Code postal :..... Ville :
Téléphones :
Email :
Type de collection :

OBLIGATOIRE :

Pour les particuliers : Photocopie de la carte d'identité de la personne présente sur le stand à joindre

Pour les professionnels : Extrait du registre du commerce et des sociétés (- de 2ans) à joindre

Pour les personnes en cours d'inscription : copie du certificat original à joindre

RÉSERVATION

Nombre de table :X 10€ = euros

Chèque à l'ordre du « Club Philatélique d'Ancenis » à joindre au bulletin d'inscription

REGLEMENT

- Accueil des exposants à partir de 8h00. Fermeture aux exposants à 18h00
- Ouverture au public à partir de 9h00. Fermeture au public à 17h00
- Alimentaire réservé uniquement aux organisateurs
- Chaque participant s'engage à ne vendre que des objets de collection
- Les armes à feux ou blanches, les animaux sont interdits à la vente
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non occupation ou désistement (sauf cas exceptionnel)
- Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à leur risque et périls. Les organisateurs ne pourraient être tenus responsables, notamment en cas de perte, casse, vols ou autres détériorations, y compris par cas fortuit ou force majeure. Les exposants feront leur affaire des assurances à souscrire pour leur couverture et déclarent renoncer à tous recours à l'encontre des organisateurs, de ses assurances et à la ville d'Ancenis
- Les emplacements qui n'auront pas été occupés à 9h00 pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'association à titre d'indemnité.
- Il est du domaine de chaque exposant de respecter la législation en vigueur au jour de la manifestation.

Fait à :

Le :

Signature :